

Au titre du présent *Bon de Commande*, le *Client*,
représenté par M./Mme, commande au *Fournisseur* ABC ENGINEERING
le lot de SMS suivant :

Choix du nombre de SMS commandés

CHOIX	CODE	VOLUME	PRIX HT
<input type="checkbox"/>	SMS500	Crédit de 500 SMS pour votre application VieSION	50 €
<input type="checkbox"/>	SMS5000	Crédit de 5.000 SMS pour votre application VieSION	480 €
<input type="checkbox"/>	SMS10000	Crédit de 10.000 SMS pour votre application VieSION	900 €

Abonné au logiciel VieSION désigné Gestionnaire en charge de l'administration de la fonction SMS

NOM		PRENOM	
STRUCTURE		FONCTION	
TELEPHONE		MAIL	

DATE	SIGNATURE	CACHET

Bon de commande à renvoyer par mail à abonnement@abcengineering.fr ou par fax au 04 42 24 38 62

Conditions générales de vente

La signature du présent *Bon de Commande* emporte le consentement exprès et sans réserve aux conditions ci-dessous, qui constituent des conditions particulières, additionnelles et complémentaires du contrat PRIVILEGES entre le *Client* et le *Fournisseur*.

Objet

Le service SMS constitue une fonction complémentaire facultative du logiciel VieSION, permettant aux abonnés du *Client* d'adresser le nombre de SMS prévu ci-dessus aux correspondants de leurs choix, et notamment à ceux dont les données sont traitées par le *Client* au moyen du logiciel VieSION.

Règles particulières de fonctionnement

Les SMS sont crédités à la réception par le *Fournisseur* du présent *Bon de commande* signé par le *Client*. Le *Client* déclare sur le présent *Bon de Commande* un abonné au logiciel VieSION (désigné le « *Gestionnaire* ») chargé de l'administration du service SMS auquel le *Fournisseur* attribue des paramètres dédiés à la gestion des SMS au sein du logiciel VieSION. A défaut de désignation d'un *Gestionnaire*, le *Fournisseur* affectera la fonction *Gestionnaire* à l'un des abonnés du *Client*. L'encours et le détail de la consommation de SMS est accessible à tout moment par le *Gestionnaire* depuis son profil d'abonné au logiciel VieSION. Le *Gestionnaire* pourra attribuer à tout ou partie des abonnés du *Client* l'autorisation d'émettre des SMS à partir du logiciel VieSION.

Le *Fournisseur* facturera le *Client* dès réception du présent *Bon de commande*. Les SMS ne sont pas remboursés en cas d'absence d'utilisation

Responsabilités

La seule obligation du *Fournisseur* au titre du service SMS est de mettre à la disposition du *Client* le nombre de SMS souscrit par le au présent *Bon de commande*, à l'exclusion de toute autre obligation. Le *Client* est exclusivement responsable de l'utilisation qu'il fait du service SMS. Le *Fournisseur* ne peut pas être tenu pour responsable des problèmes d'acheminement des SMS, notamment du défaut d'acheminement ou du délai d'acheminement de ceux-ci, qui dépendent exclusivement des opérateurs de télécommunications concernés.

Durée

Le service SMS souscrit est disponible pendant toute la durée du contrat PRIVILEGES conclu par le *Client*.

Facturation